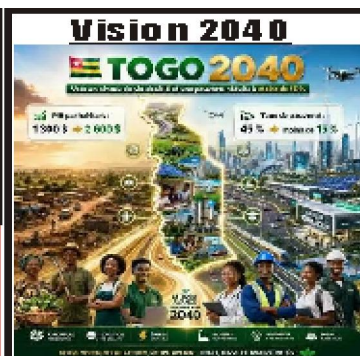




Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.



Waraa

— LES VAINQUEURS —

Trois piliers
P.4
pour le Togo

HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES N°0571 du 30 Juillet 2026 - Prix : 250 F CFA



Agriculture

Cinq ans de réformes qui

P.5

redessinent le monde rural togolais

L'actualité continue sur le www.waraa.tg

Consultations prénatales

En milieu rural, le Togo déjoue les idées reçues

Alors que les campagnes africaines sont souvent présentées comme les grandes oubliées des politiques de santé maternelle, le Togo affiche une réalité plus nuancée. En milieu rural, près de huit femmes enceintes sur dix effectuent au moins une consultation prénatale, un résultat qui témoigne des progrès réalisés pour rapprocher les soins des populations les plus éloignées.

Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 80 % des femmes enceintes vivant en zone rurale bénéficient d'au moins une consultation prénatale. Si ce taux reste inférieur à celui observé dans les centres urbains, il traduit néanmoins une avancée notable dans un contexte où les obstacles à l'accès aux soins demeurent nombreux.

Dans les villages, consulter un professionnel de santé avant l'accouchement relève souvent d'un véritable parcours. Les longues distances, le coût du transport, les difficultés économiques ou encore certaines pratiques socio-culturelles continuent de freiner le recours aux services de santé. Mal-



gré ces contraintes, une large majorité de femmes enceintes franchit désormais les portes d'une formation sanitaire au moins une fois durant leur grossesse.

Cette progression est le fruit des efforts engagés ces dernières années pour renforcer le système de santé de proximité. La multiplication des infrastructures sanitaires, le déploiement des agents de santé communautaires et les campagnes de sensibilisation ont contribué à améliorer l'accès aux consultations prénatales, y compris dans les localités les plus enclavées.

Au-delà des investissements publics, cette évolution reflète également une prise de conscience grandissante des populations rurales. Les messages de prévention gagnent du terrain et les

futures mères sont de plus en plus nombreuses à reconnaître l'importance d'un suivi médical précoce afin de détecter d'éventuelles complications et de mieux sécuriser leur grossesse.

À l'échelle du con-

tinent, les performances du Togo apparaissent encourageantes. Dans plusieurs pays africains, l'accès aux soins prénatals en milieu rural reste encore limité, plaçant le pays dans une dynamique relativement favorable. Sans effacer les disparités entre villes et campagnes, cette progression traduit un mouvement de rattrapage qui mérite d'être souligné.

Les défis restent toutefois importants. Une seule consultation prénatale ne garantit pas un suivi complet de la grossesse, alors que les recommandations internationales préconisent plusieurs visites tout au long de la gestation afin d'assurer

une prise en charge optimale de la mère et de l'enfant.

Le principal enseignement de cet indicateur réside donc moins dans le chiffre lui-même que dans la tendance qu'il révèle. Il montre qu'en dépit des contraintes, les campagnes togolaises ne sont plus en marge de la politique de santé maternelle. Une dynamique est engagée et constitue une base solide pour poursuivre les efforts en faveur d'un suivi prénatal plus régulier et d'une réduction durable de la mortalité maternelle et néonatale.

XXXXXXXXXX

Cambriolages dans le Grand Lomé

La police fait une bonne pêche

Après plusieurs mois d'enquête, la Police nationale togolaise a mis fin aux activités d'un réseau spécialisé dans les cambriolages de magasins dans le District autonome du Grand Lomé (DAGL). L'opération a permis l'arrestation de plusieurs membres du gang, la saisie d'importantes marchandises volées et la récupération du matériel utilisé pour commettre les ef-



fractions.

Face à la recrudescence des cambriolages dans plusieurs quartiers du Grand Lomé, la Police

nationale a renforcé ses opérations de renseignement et d'investigation. Les enquêtes menées

Suite à la p 6

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)

Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

Ezi Akoma
Razak
Tchaa
Jack Nukunu

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

YANIDEL GROUPE

Tirage : 3.000 Exemplaires

Récepissé N° 0471/29/05/13/HAAC

Annonces et pubs
appelez le 90-02-52-45

Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Meeting du CNCC à Vogan

Une stratégie à repenser

Le Cadre National de Concertation pour le Changement (CNCC), regroupement de partis politiques de l'opposition et d'organisations de la société civile, a organisé, dimanche 26 juillet 2026 à Vogan, son deuxième meeting consacré à la contestation de la Constitution de la Ve République. Malgré les appels à une forte mobilisation, le rassemblement n'a pas connu une affluence particulièrement importante. Les participants présents ont suivi les interventions des responsables du regroupement, qui ont repris leurs critiques contre la réforme constitutionnelle de 2024 et évoqué le récent arrêt de la Cour de justice de

la CEDEAO.

Sur les banderoles, on pouvait lire des slogans dénonçant ce que les organisateurs qualifient de « coup d'État constitutionnel » et appelant au rejet du changement de régime politique. À la tribune, les responsables du CNCC ont réaffirmé leur volonté de poursuivre leur campagne de sensibilisation à travers le pays. David Dosseh, porte-parole du Front citoyen Togo Debout (FCTD), a notamment soutenu que la réforme constitutionnelle demeure, selon son organisation, contraire à la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Les organisateurs se sont également appuyés sur l'arrêt rendu en janvier par la



Cour de justice de la CEDEAO. De son côté, le gouvernement togolais continue de contester cette interprétation, estimant notamment que la juridiction communautaire ne pouvait invoquer certains instruments juridiques dans une procédure engagée par des particuliers. Les autorités maintiennent que la Constitution de la Ve République renforce la représentativité

et améliore l'organisation des pouvoirs publics.

Au-delà des discours, la mobilisation observée à Vogan pose une nouvelle fois la question de l'efficacité des meetings traditionnels comme principal outil d'action politique. Dans un contexte où les préoccupations quotidiennes des populations sont largement tournées vers les défis économiques et sociaux, ces rassemblements peinent à

susciter l'engouement populaire qu'ils connaissent autrefois. Pour de nombreux observateurs, l'opposition gagnerait à renouveler ses méthodes de mobilisation et de communication. Les Togoais semblent désormais attendre davantage des propositions concrètes, des initiatives de proximité et des résultats tangibles que des promesses répétées au cours de meetings. Si elle souhaite reconquérir une large partie de l'opinion, l'opposition devra sans doute innover et adapter son discours ainsi que ses modes d'action à une société dont les attentes ont profondément évolué.

Jack NUKUNU

Régulation de la communication numérique

La clarification de la HARC

La Haute Autorité de Régulation de la Communication (HARC) a réuni, le vendredi 24 juillet 2026 à son siège, les responsables des organisations professionnelles de la presse, les membres de l'institution ainsi qu'un représentant du ministère de la Communication pour une séance d'échanges consacrée à la régulation de la communication numérique. Présidée par le président de la HARC, M. Pitalonani TELOU, la rencontre a permis d'aborder plusieurs préoccupations



liées à l'évolution du paysage médiatique, notamment la distinction entre les badges « Presse » et « Médias », souvent source de confusion lors de la couverture des manifestations publiques.

Au cours des discussions, le président de la HARC a insisté

sur la nécessité d'éviter tout amalgame entre ces deux catégories de badges, qui répondent à des réalités professionnelles différentes. Selon les précisions apportées, le badge « Presse » est exclusivement réservé aux journalistes, reporters et pho-

tographes professionnels. En revanche, le badge « Médias » est destiné aux équipes techniques des télévisions ainsi qu'aux créateurs de contenus numériques, notamment les tiktokeurs et autres acteurs des plateformes digitales. Cette clarification vise à mieux identifier les différents intervenants sur le terrain, à faciliter l'organisation des événements et à garantir une reconnaissance adaptée des missions de chaque catégorie d'acteurs de la communication.

À l'issue de la rencontre, les participants ont salué l'initiative de la HARC et du ministère de la Communication, estimant qu'elle contribue au renforcement du dialogue entre les autorités de régulation et les professionnels des médias. Ils ont également souhaité que ces cadres de concertation soient organisés de façon régulière afin d'accompagner les mutations du secteur et de promouvoir un environnement médiatique plus professionnel au Togo.

La Rédaction

Vision 2040

Trois piliers pour le Togo

Au-delà des objectifs économiques et sociaux qu'elle fixe, la Vision 2040 repose sur une philosophie d'action clairement définie. Son architecture s'articule autour de trois verbes d'action : rassembler, protéger et transformer. Ce triptyque constitue le socle stratégique sur lequel entend s'appuyer l'action publique au cours des prochaines années.

Loin d'être une simple formule, cette approche propose une lecture cohérente des priorités nationales. Elle vise à organiser les politiques publiques autour de trois exigences complémentaires : renforcer la cohésion nationale, sécuriser les populations face aux vulnérabilités et engager une transformation profonde de l'économie.

Le premier pilier, «Rassembler», fait de la cohésion sociale un préalable au développement. La Vision 2040 part du principe qu'aucune croissance

durable ne peut s'installer dans un contexte marqué par les fractures sociales, territoriales ou institutionnelles. L'objectif est donc de renforcer le sentiment d'appartenance nationale, de réduire les inégalités et de garantir un accès plus équitable aux politiques publiques sur l'ensemble du territoire.

Cette orientation passe également par une meilleure coordination entre l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques et les organisations sociales. Dans cette logique, la cohésion devient un levier de stabilité, de confiance dans les institutions et d'efficacité des réformes.

Le deuxième axe, «Protéger», élargit la notion de sécurité aux dimensions économiques et sociales. Il s'agit de mieux prémunir les populations contre la pau-

vreté, les crises économiques, les difficultés d'accès aux soins, à l'éducation ou à l'emploi, tout en renforçant les mécanismes de protection so-

ciale. comme des conditions essentielles pour assurer un développement résilient. Dans cette vision, un État protecteur est avant tout un État capable d'anticiper les risques plutôt que de simplement réagir aux crises.

Le troisième pilier, «Transformer», incarne la dimension la plus ambitieuse de la Vision 2040. L'objectif est de conduire une mutation structurelle de l'économie togolaise en accélérant l'industrialisation, en modernisant l'agriculture, en développant les chaînes de valeur locales et en renforçant le capital humain.

Cette transformation ne se limite pas aux performances économiques. Elle implique également une évolution des institutions, des modes de production et de

l'organisation sociale afin de créer une croissance plus durable, plus inclusive et davantage créatrice de richesse.

La force de ce triptyque réside dans la complémentarité de ses trois composantes. Rassembler crée les conditions de la stabilité nationale, protéger sécurise les parcours des citoyens et consolide les équilibres collectifs, tandis que transformer imprime une dynamique de modernisation et de développement.

En articulant ces trois priorités, la Vision 2040 propose une approche intégrée de l'action publique. Elle défend l'idée que la cohésion sociale, la protection des populations et la transformation économique ne sont pas des objectifs concurrents, mais les trois leviers indissociables d'un développement durable et d'une prospérité partagée.

XXXXXXXXXXXX



Musique et recherche universitaire

Un étudiant en Master s'est intéressé à «Odyssée» de Smarty

L'art peut-il nourrir la recherche scientifique ? À l'Université Norbert Zongo de Koudougou, la réponse est sans équivoque. L'étudiant Jean Arnaud KI a brillamment soutenu hier, 26 juillet 2026, son mémoire de Master en Sciences du langage, spécialité Grammaire française, consacré l'œuvre du rappeur burkinabè Smarty. Intitulé «Analyse morphosyntaxique et sémantique des figures d'analogie dans l'album Odyssée de Smarty», ce travail de recherche a été présenté au sein de l'Unité de Formation et de Recherche en Lettres

et Sciences Humaines (UFR/LSH), Département de Lettres modernes. La qualité de cette étude a été saluée par le jury, qui a décerné au candidat la mention Très bien, avec une moyenne de 16/20.

Au-delà de la performance académique de Jean Arnaud KI, cette soutenance met une nouvelle fois en lumière la richesse littéraire des textes de Smarty, considéré comme l'un des artistes les plus talentueux de sa génération au Burkina Faso. Réputé pour la finesse de son écriture,

ses chansons mêlent poésie, critique sociale, références culturelles et



procédés stylistiques qui en font de véritables objets d'analyse linguistique.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que son œuvre s'invite dans le monde de l'éducation. Le texte de sa célèbre chanson «Le Chapeau du chef» avait déjà été retenu comme support d'un sujet de français au Baccalauréat au Burkina Faso, confirmant la valeur pédagogique et littéraire de ses écrits. Réagissant à cette nouvelle distinction académique, l'artiste a exprimé sa gratitude en ces termes : «Merci pour l'honneur, merci de rendre utile par ce choix, notre effort

d'être sans cesse par notre art, au service de l'éducation.»

Par cette reconnaissance universitaire, l'œuvre de Smarty franchit une nouvelle étape. Son univers artistique ne se limite plus à la scène musicale : il devient également un terrain d'investigation scientifique, démontrant que la chanson peut être un véritable objet de recherche en linguistique, en stylistique et en analyse du discours. Une consécration qui illustre la capacité de la musique à dialoguer avec le savoir et à enrichir la réflexion académique.

Agriculture

Cinq ans de réformes qui redessinent le monde rural togolais

L'agriculture demeure le pilier de l'économie togolaise. Elle emploie environ 65 % de la population active et contribue à près de 22,8 % du PIB. Malgré un potentiel estimé à 3,4 millions d'hectares de terres cultivables et des conditions naturelles favorables, le secteur fait face à des défis majeurs : faible mécanisation, morcellement des exploitations, difficultés d'accès au financement, insuffisance des infrastructures, pertes post-récolte, pression foncière et effets du changement climatique.

Pour relever ces défis, le gouvernement a placé la modernisation de l'agriculture au cœur de la Feuille de route 2020-2025 avec l'ambition de faire du secteur un moteur de croissance, de création d'emplois et de souveraineté alimentaire.

Une stratégie globale pour transformer le secteur

La nouvelle stratégie s'inscrit dans la continuité des réformes engagées depuis 2008 à travers le PNISA puis le PNISAN, qui ont permis d'accroître fortement les productions de maïs et de riz, d'améliorer les rendements et de renforcer la sécurité alimentaire.

La Feuille de route 2020-2025 poursuit cette dynamique avec un objectif clair : bâtir une agriculture moderne, productive et créatrice de valeur ajoutée. Elle mobilise l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, de la production à la commercialisation, en passant par la transformation agro-industrielle.

Les ambitions pour les prochaines années portent notamment sur l'extension des ZAAP, le développement de l'agriculture contractuelle, l'augmentation des superficies aménagées et la poursuite des investissements structurants.

Des investissements massifs pour moderniser les

N° 0571 - Jeudi 30 Juillet 2026



exploitations

La réforme s'est traduite par des investissements importants dans les infrastructures agricoles. Face au défi foncier, plus de 193 Zones d'aménagement agricole planifiées (ZAAP) ont été créées, permettant la mise en valeur de 35 300 hectares.

La mécanisation s'est accélérée avec la mise en service de deux Centres régionaux de mécanisation agricole, l'acquisition de nouveaux tracteurs, motoculteurs et moissonneuses ainsi que la formation de centaines de tractoristes.

En parallèle, plus de 2 000 kilomètres de pistes rurales ont été aménagés



res de terres agricoles, auxquels s'ajoutent des bas-fonds aménagés et des périmètres irrigués.

L'accès à l'eau a été renforcé grâce à la distribution de plus de 3 000 kits d'irrigation solaire, à la réalisation de centaines de forages et à l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués.

et près de 700 magasins de stockage construits afin de réduire les pertes post-récolte et faciliter l'écoulement des productions.

Des producteurs mieux accompagnés grâce à l'innovation et au financement

La modernisation repose également sur un

meilleur accompagnement des producteurs. Près de 16 000 agriculteurs ont été organisés en coopératives afin de faciliter leur accès aux intrants, au crédit et aux marchés à travers l'agriculture contractuelle.

Les producteurs bénéficient aujourd'hui d'un meilleur accès aux engrais subventionnés, aux semences améliorées et aux produits phytosanitaires grâce à un réseau de dis-

tribution locale à travers le développement des agropoles, notamment celui de Kara, destiné à renforcer toute la chaîne de valeur.

Le contrôle de qualité est également renforcé avec la création du Laboratoire national de sécurité sanitaire et phytosanitaire (LaNSA), afin de faciliter l'accès des produits togolais aux marchés internationaux.



tribution fortement renforcée.

L'encadrement technique s'est également intensifié avec plus de 784 conseillers agricoles déployés sur le territoire, tandis que près de 190 200 producteurs ont été formés en entrepreneuriat et en gestion coopérative.

L'innovation occupe désormais une place centrale grâce aux travaux de l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), au développement de variétés plus résistantes, à l'introduction des services agrométéorologiques numériques ainsi qu'aux plateformes digitales e-Agricole+, RésoAdvice et SIHAM.

Pour soutenir les investissements, près de 20 milliards de francs CFA ont été mobilisés sous forme de crédits, de subventions et d'appuis aux coopératives, avec l'appui des institutions financières.

De nouveaux leviers de croissance

La stratégie gouvernementale ne se limite plus à la production agricole. Elle mise désormais sur la

Dans l'élevage, plus de 12,5 millions d'animaux ont été vaccinés, des infrastructures modernes ont été réalisées et la formation des jeunes est renforcée, notamment grâce à l'ITFAD-Élevage de Barkoissi.

Enfin, la gouvernance du secteur a été modernisée avec la création de nouvelles structures telles que l'Agence de transformation agricole (ATA), la Direction de l'entrepreneuriat et du financement agricole (DEFA) et le Forum des producteurs agricoles du Togo (FoPAT).

Après cinq années de réformes, l'agriculture togolaise affiche une transformation progressive. Les infrastructures, les innovations, les investissements et les nouveaux mécanismes d'accompagnement témoignent d'une dynamique engagée. Si des défis subsistent, notamment en matière d'irrigation, de mécanisation, de transformation locale et d'accès aux marchés, les bases d'une agriculture plus moderne, plus productive et plus compétitive sont désormais posées.

Affaire Assad tué à Agoè-Adjougba

Une personne aux arrêts, les recherches se poursuivent

La Police nationale togolaise a annoncé l'interpellation d'un principal suspect dans l'affaire de la mort d'Ouro Gbélé Assad, un jeune de 20 ans retrouvé sans vie après avoir été accusé de vol de volaille. Selon les informations communiquées, le corps de la victime a été découvert le 13 juillet 2026 à proximité d'un garage automobile où elle avait été retenue. Les premières constatations ont révélé la présence d'un liquide verdâtre s'écoulant de la bouche du défunt. Face à ces éléments,

une enquête judiciaire a été immédiatement ouverte sous l'autorité du Parquet. Les examens médico-légaux ont ensuite conclu à une mort suspecte.

Les investigations, appuyées par plusieurs témoignages, ont permis d'identifier des personnes soupçonnées d'être impliquées dans cette affaire. Le 21 juillet 2026, le principal suspect a été interpellé à Agoméglouzou, près d'Afagnan. Il s'agit d'un mécanicien de 40 ans, identifié par les initiales A. Etsè, domicilié à



Agoè-Adjougba. Au cours de son interrogatoire, le mis en cause a reconnu avoir participé, avec deux autres garagistes actuellement en fuite, aux violences exercées sur la victime avant son abandon. La

Police nationale indique que les recherches se poursuivent afin d'interpeller les autres suspects. Le principal mis en cause sera présenté au Parquet pour répondre des faits qui lui sont

reprochés.

Tout en présentant ses sincères condoléances à la famille du défunt, la Police nationale appelle la population au calme, à la responsabilité et au civisme. Elle exhorte les citoyens à ne pas se faire justice eux-mêmes et à continuer de collaborer avec les forces de sécurité afin de permettre à la justice de faire toute la lumière sur cette affaire.

WARAA

Cambriolages dans le Grand Lomé

La police fait une bonne pêche

Suite de la p 2

entre mars et juillet 2026 ont permis de démanteler un vaste réseau criminel impliqué dans de nombreux vols avec effraction. Le bilan est conséquent. Les malfaiteurs sont accusés d'avoir dérobé 480 cartons de sardines, 521 sacs de riz de 25 et 50 kg, 204 douzaines de vêtements, 194 bouteilles de gaz, des rouleaux de bâches, des rallonges électriques, des balances, des cuisinières, plusieurs appareils électroménagers, ainsi qu'une somme estimée à plus de 4,58 millions de francs CFA.

Les premières investigations ont conduit à l'interpellation de trois receleurs présumés : Gado (49 ans), Safiou (42 ans) et Bello (39 ans), tous de nationalité togolaise. Les enquêteurs sont ensuite remontés jusqu'aux auteurs présumés, regroupés au sein d'un gang dénommé «Believe».

Selon la Police, cette organisation opérait par équipes de quatre à six individus à bord d'un véhicule cargo et utilisait divers outils pour forcer les serrures des magasins.

Le 16 juillet 2026, alors que quatre membres du gang venaient de cambrioler un magasin de vêtements dans le quartier Amoutiévé, les forces de l'ordre les ont localisés puis interpellés dans leur base à Baguida. L'opération est intervenue au moment où ils s'apprêtaient à écouler leur butin avant de prendre la fuite vers la frontière. Les policiers ont saisi le camion ayant servi au transport d'une partie des objets volés ainsi que plusieurs outils utilisés pour les cambriolages, notamment des pieds-de-biche, des cisailles, des arache-clous, des pioches, des machettes et des coupe-coupe.

Parmi les personnes arrêtées figurent Bilal (31 ans), présenté

comme le chef du gang et repris de justice, Mohamed (31 ans), également repris de justice, ainsi que Casmir (27 ans), tous de nationalité togolaise. Les autorités précisent que Bilal était activement recherché depuis un vol aggravé commis dans la nuit du 15 au 16 juin 2025 dans la banlieue nord de Lomé et précisément à Bernard Copé. Blessé par balle lors de cette précédente intervention des forces de sécurité, il avait réussi à prendre la fuite. Les suspects seront présentés au parquet afin de répondre des faits qui leur sont reprochés.

En réaffirmant sa détermination à lutter contre l'insécurité et le grand banditisme, la Police nationale appelle la population à poursuivre sa collaboration en signalant tout comportement suspect via les numéros verts mis à sa disposition.

WARAA

PHARMACIES DE GARDE

Du 27 au 03 AOUT 2026

PHARMACIE BON PASTEUR	2221 13 67 44	Av. de la libération, en face de Brother Home
PHARMACIE 31EME ARRONDISSEMENT	22 21 52 27	Bd. du 13 Janvier, près de l'immeuble
PHARMACIE BIOVA	22 34 50 93	Bd. Hou hêt-Boigny
PHARMACIE PORT	22 27 61 88	Face Hôtel Sarakawa
PHARMACIE OCAM	22 21 62 05	Rue de l'ENTENTE
PHARMACIE HORIZON	22 20 42 42	165, Bd du 13 janvier Nyékonakpè. Face Sa-
PHARMACIE JUSTINE	96 80 09 31	291, Bd des Armées - Tokoin Habitat
PHARMACIE AGBEGNIGAN ?	70 23 00 00	Tokoï Ramco - Gbadago, Av. de la Libération,
près du PRET A MANGER		
PHARMACIE BON SECOURS	70 45 76 74	Rue du Grand Collège du Plateau - Cassablanca
PHARMACIE NOTRE DAME	96 80 10 12	Rte de l'Aéroport entre la foire TOGO 2000 et l'Aé-
roport		
PHARMACIE LA PROSPERITE	96 80 09 9	Bd Eyadéma entre l'immeuble EDA OBA et la
Direction Police Judiciaire (DPJ)		
PHARMACIE MADINA	91 1833 33 WUITI	en face de la cité de la CNSS à côté de l'UTB Novissi
PHARMACIE ST PIERRE	22 28 19 73	Sagboville Hédranawé Boulevard Haho
PHARMACIE DEO GRATIAS	96 28 57 13	Rue Notre Dame de la Miséricorde KEGUE
DINGBLE		
PHARMACIE PEUPLE	22 61 37 29	Rue Santiagou, près du marché NUKAFU 06 BP
61217 Lomé 06		
PHARMACIE BA-AYETA	97 72 69 69	KEGUE, Zogbéjé non loin de la station NRL (
ancienne station Ouando)		
PHARMACIE O GRAIN D'OR ?	71 90 11 66	Ahadji - Kpota, Rue Carrefour Zorobor, Grand
Contournement, Lomé		
PHARMACIE SEPOPO	70 34 65 65	ADAKPAME grand contournement, rond point
Savato non loin de la station Somayaf		
PHARMACIE PHARMACIE 2000	96 37 94 25	BE KPOTA près du Marché Dzifa
PHARMACIE BETHEL	22 26 23 70	ADIDOGOMÉ Soviépe, bd du 30 Août, face
Orabank et Banque Atlantique		
PHARMACIE DES ECOLES	22 51 75 75	Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG,
Rue de Kpalimé		
PHARMACIE EL-NISSI	99 73 39 32	Rte Lomé-Kpalimé, carrefour Apédoké-Gbomamé
à 200 m de la station total d'Apédoké		
PHARMACIE HOSANNA	97 77 69 59	Carrefour Sagbado-Sémekonawo, en face de la
station service SANO		
PHARMACIE MAGNIFICAT	70 44 51 59	Adidogomé yokoé Agblégan, rue de la pampa à
100 m du palais royal de Yoké		
PHARMACIE GREENRX	92 96 19 19	Segbe dans l'immeuble Mabiz Plaza Non loin du
Rond point Douane		
PHARMACIE MATHILDA	93 02 52 12	Route PATASSE - Lomégan - ODEF
PHARMACIE DES ROSES	70 42 37 72	Face Ecole Théologique ESTAO
PHARMACIE BETANIA	22 55 86 46	Dernière la gare routière d'Agbalépedogan 05 BP
PHARMACIE ENOULI		
633		
PHARMACIE LE GALIEN	22 51 71 71	Rue Pavée d'Adidoain
PHARMACIE DES ROSES	70 42 37 72	AGOE - Vagposso, près de l'entreprise de l'Union
PHARMACIE BETANIA	96 80 10 11	Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des
Témoins de Jéhovah		
PHARMACIE VOLONTAS DEI	70 42 23 60	Avédjé, Carrefour "SUN CITY", face à l'ancien
bar Sun City		
PHARMACIE EL-SHAMMAH	70 43 25 85	Sise à Amadahomé à côté de la Maison des Jeu-
nes OABP, 1004		
PHARMACIE NOTRE DAME DE LOURDES	70 44 01 01	Carrefour Maison Blanche en allant à "Deux Lions"
en face de STAM		
PHARMACIE LA GRACE	22 25 91 65	Près de l'Auber e Sahara avant la Station SUN
AGOE - Agoè		
PHARMACIE TCHEP'SON	70 42 94 41	Face Terminal du Sahel (Togblékopé)
PHARMACIE LIDDI	70 90 19 60	AGOE-DIKAME, Bernard Copé après la station
CAP en face du Camp de tir		
PHARMACIE REGINA PACIS	70 45 98 58	ADETIKOPE, Rte National NO1 près du bar Sous
l'Idemé		
PHARMACIE ESPACE VIE	99 85 89 07	AGOE Logoposso, non loin de l'axe de Loisirs BKS 2
PHARMACIE AUREOLE	70 70 98 98	Agoè Trokpossimé au carrefour camp GP à 50m
de l'EPD du cam GP		
PHARMACIE EMMAÜS	70 40 25 40	Sur la route de Mission Tové à côté du bar Solida-
rié		
PHARMACIE ZOISSIME	22 55 43 52	AGOE - Zossimé, près du marché
PHARMACIE SAINT SYLVESTRE	93 51 51 98	Zangwéra, Quartier Sangamé, non loin du rond-oint
San amé		
PHARMACIE ST PHILIPPE	90 67 33 24	SANGUERA, Rte Lomé - Kpalimé près de la
Station service OAND		
PHARMACIE EVA	92 16 32 32	SANGUERA, Kilimé, Non loin du T-OL
PHARMACIE NOUVELLE TULIPE	99 47 00 70	Rte de Mission - Tové; Près de la station CAP
Agoè-Légassito		
PHARMACIE GRATITUDE	92 18 94 85	Agoè Legbassito Zovadjin non loin du carrefour
Avnato		
PHARMACIE BAGUIDA	70 42 47 7	Face CMS de Baguida
PHARMACIE LA FLAMME D'AMOUR	70 45 70 14	Qt. Bobole kope / Kpogan Non Loin du cimetière
Zogbedjimonou de Kpogan		
PHARMACIE LA PATIENCE	70 05 23 39	DJAGBLE, A 300 mètres du CMS (Afokléfé)
PHARMACIE SIKI 792 62 06 51		DJAGBLE, Hineatro à 200m du complexe scolaire la Perseverance rte
Akakoïpe-Gbamakope		

REQUÊTE AUX FINS DE D'INSERTION AU JOURNAL

A

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOMÉ

Monsieur **GNAZO Akoly**, demeurant et domicilié aux Etats-Unis d'Amérique, lequel fait élection de domicile au cabinet de Maître **Ata-Quam DOVI-AVOUYI, Avocat** au barreau du Togo, sis à Noukafou derrière la station T-OIL, tel : 99 49 84 76 ; BP 6253 Lomé-Togo ;

Assisté de Maître **Ata-Quam DOVI-AVOUYI, Avocat** au barreau du Togo, sis à Noukafou derrière la station T-OIL, tel : 99 49 84 76 ; BP 6253 Lomé-Togo ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER

Qu'il est uni par les liens sacrés du mariage à dame FOUMILAYO Adjato depuis longue années (Document 1, déclaration de mariage) ;

Après la consécration légale de leur union et dans la perspective de partager une vie commune épanouie, les époux se sont installés ensemble à leur domicile conjugal ;

Après des années de vie commune, l'exposant se rendra compte, ce au plus grand dam de ses intérêts que son mariage n'est fondé que sur des mensonges en tout genre ;

Face aux absences incessantes et à la désertion par son épouse du domicile conjugal, l'exposant n'a eu d'autre choix que de requérir le ministère d'un Huissier de Justice afin de procéder au constat de l'abandon de foyer dont son épouse venait de se rendre autrice (Document n°2, Pv de constat) ;

Au vu de la gravité du manquement relevé, monsieur GNAZO Akoly a conformément aux dispositions du code des personnes et de la famille entrepris une procédure de dissolution du mariage (Document n°3, Requête aux fins de divorce) ;

Malheureusement, toutes les démarches initiées par le requérant aux fins de divorce sont demeurées vaines et sans effet, et pour cause, madame FOUMILAYO est introuvable ;

S'il est avéré que les époux ont consacré leur union au Togo à Lomé, il n'en n'est pas moins que dame FOUMILAYO n'a aucune adresse ni domicile connu à ce jour, par monsieur GNAZO Akoly ;

Dans ces conditions, l'exposant n'a d'autre choix que de se référer à la juridiction de céans aux fins d'obtenir une autorisation aux fins d'insertion dans un journal de parution légale ;

En la matière, il ressort des dispositions de l'article 58 du code de procédure civile, « **Lorsque la partie destinataire n'a de domicile ni de résidence connus, la notification s'opère par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal compétent et par insertion dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale désigné par le juge** » ;

En l'espèce, il est important de préciser que la requise n'a aucune adresse connue de monsieur GNAZO Akoly de sorte que celui-ci n'a d'autre choix que de recourir à la juridiction de céans conformément aux dispositions de l'article 58 suscitée ;

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, désigner tel journal qu'il vous plaira conformément à l'article 58 précité, aux fins d'insertion de la requête aux fins de divorce dans un journal ou périodique de diffusion nationale ou locale ;

SOUS TOUTES RESERVES

PJ : (03)

Présentée à Lomé, le 12 Janvier 2026

Le Conseil

ORDONNANCE N° 1039 /2026

Nous **ADJEODA Atchou**, Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé ;

- ✓ Vu la requête qui précède ainsi que les pièces jointes ;
- ✓ Vu les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;
- ✓ Vu les dispositions de l'article 58 du code de procédure civile ;
- ✓ Désignons le journal **WARAA LES VAINQUEURS**, aux fins d'insertion d'une requête aux fins de divorces destinée à la nommée FOUMILAYO Adjato ;
- ✓ Autorisons le requérant à y faire insérer la requête destinée à cette dernière ;
- ✓ Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté

Fait en notre Cabinet à Lomé, le

Le Président du Tribunal,
ADJEODA Atchou

03 AVR 2026

REQUÊTE AUX FINS DE DIVORCE

A MONSIEUR LE JUGE CHARGE DES AFFAIRES MATRIMONIALES PRÉSIDENT
LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LOMÉ

Monsieur **GNAZO Akoly**, demeurant et domicilié à Lomé, lequel fait élection de domicile en ladite ville ;

Assisté de Maître **Ata-Quam DOVI-AVOUYI, Avocat** au Barreau du TOGO, sis à Lomé Noukafou derrière la station T-Oil, Tél : 99 49 84 76 ; BP 6253 Lomé -Togo ;

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

Qu'il est uni par les liens sacrés du mariage à dame FOUMILAYO Adjato depuis longues années (Document 1, Déclaration de mariage) ;

Que leur union, n'est issu aucun enfant ;

Qu'après la consécration légale de leur union et dans la perspective de partager une vie commune épanouie, les époux se sont installés à leur domicile conjugal sis à Lomé quartier Kpogan ;

Que le mariage étant l'union de deux êtres pour le meilleur et pour le pire, le tout soutenu par un sentiment franc et sincère, l'exposant devra se rendre compte très rapidement que son mariage est essentiellement fondé sur des mensonges en tout genre ;

En effet, pour des raisons professionnelles, l'exposant s'est très souvent déplacé à l'étranger et surtout dans le but de ramener du pain sur la table du foyer ;

Or, il est arrivé plus d'une fois qu'à son retour, en lieu et place de retrouver sa tendre épouse pour partager de merveilleux moments, monsieur GNAZO se rendra compte de l'absence répétée de sa conjointe du domicile conjugal ;

Pis, alors qu'il était absent de nouveau courant Juin 2024, monsieur GNAZO sera informé de la désertion du domicile par son épouse, toute chose ayant fait l'objet d'un procès-verbal de constat en date du 25 Juin 2024 constatant l'abandon du foyer (Document 2, PV de constat) ;

Toutes les initiatives à l'effet de comprendre la source d'une telle attitude désinvolte de son épouse se sont soldées par un échec de sorte que cet état de chose met à mal les relations conjugales entre les parties ;

Rien ne saurait expliquer cet état de chose qui rends la vie en commun insupportable ;

Qu'au regard des faits sus exposés qui rendent de façon évidente, intolérable le maintien du lien conjugal au sens des prescrits de l'article 126 du Code des Personnes et de la Famille, je sollicite qu'il plaise à Monsieur le Président du tribunal m'accorder le divorce aux torts exclusifs de madame FOUMILAYO Adjato ;

PAR CES MOTIFS

En application notamment de l'article 126 du code des personnes et de la famille, voir prononcer le divorce aux torts exclusifs de madame FOUMILAYO Adjato ;

Ordonner l'exécution provisoire du jugement à intervenir nonobstant toutes voies de recours ;

SOUS TOUTES RESERVES
ET CE SERA JUSTICE

Présentée à Lomé, le 09 Juin 2025

Pour l'Exposant

PJ : 02

Le Conseil

Me Ata Quam DOVI-AVOUYI
Avocat à la Cour
BP: 6253 Lomé - TOGO
Tél: 99 49 84 76 / 90 83 1104

ASSURANCE MALADIE
UNIVERSELLE | **AMU INAM**

8220

devient un
numéro vert

• Informations

• Conseils

• Réclamations

• Plaintes

Contactez-nous



8220

Appels désormais gratuits

INAM, toujours à votre écoute !